

Editorial : chère lectrice, cher lecteur

Autor(en): **Eggli, Albert**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse**

Band (Jahr): - **(2003)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chère lectrice, cher lecteur,

Comme vous le savez, l'actuel directeur de Pro Senectute Suisse, Martin Mezger, a donné son congé et nous quittera dans deux mois afin de relever un nouveau défi dans le domaine de la vieillesse et du vieillissement. Son successeur, Marc Pfirter, prendra ses fonctions début mars 2004.

C'est au cours de l'hiver 1996 que Martin Mezger a pris la direction opérationnelle de Pro Senectute Suisse. Il a réussi à réorganiser la fondation en profondeur et il s'est beaucoup investi personnellement pour contribuer à mettre en place de nouvelles bases de collaboration avec l'Office fédéral des assurances sociales. Martin Mezger a mené à leur bon terme pas moins de trois contrats de prestations successifs et a donné à la gestion contractuelle ses lettres de noblesse dans le processus d'évolution de la fondation.

Il a connu le succès dans ses actions pour améliorer l'image de la vieillesse au sein de notre «société de longue vie». Il a su assurer la promotion des nouveaux services que la fondation destine aux plus jeunes parmi les seniors. Parallèlement, il a eu en permanence la préoccupation qu'aucune personne âgée défavorisée, ou ne disposant que d'un budget restreint, ne soit oubliée. On peut encore rappeler deux autres points forts de son activité: l'«Année internationale des personnes âgées», en 1999, et son engagement pour que la bibliothèque de Pro Senectute devienne une «infobibliothèque sur la vieillesse» unique en Suisse.

Le conseil de fondation remercie chaleureusement Martin Mezger pour son engagement énorme et très compétent en lui souhaitant plein succès dans ses nouvelles tâches.



Albert Egli
président du conseil de fondation

L'air du temps

Institutions sociales: réformes ou démantèlement?

Notre système de prévoyance vieillesse est pris dans un tourbillon de réformes. La seule vraie question est pourtant celle-ci: quels moyens financiers peut-on et veut-on mettre à disposition pour ce secteur?

La 11^{ème} révision de l'AVS s'est achevée par un compromis qui ne fait pas l'unanimité politique dans ce pays; ainsi, le parti socialiste et les syndicats ont annoncé qu'ils allaient lancer un référendum. Pour eux, la retraite flexible des petits revenus a fait les frais du programme d'économie de la majorité de droite qui prétend quant à elle que la situation financière de l'AVS ne permet aucune réforme.

Dès le début des débats sur la 11^{ème} révision de l'AVS, il n'a jamais été question d'élargir la palette des prestations, mais plutôt de consolider le système. Deux aspects principaux de cette réforme étaient l'alignement de l'âge de la retraite des femmes sur celui des hommes et l'égalité de droit à la rente entre veuves et veufs. D'autre part, il fallait donner aux personnes ayant de petits revenus la possibilité de prendre une retraite anticipée sans subir une réduction de rente (ou seulement une réduction minimale).

Abandon du projet

Le Conseil fédéral avait prévu de mettre 400 millions de francs par an à disposition pour financer la retraite flexible. Au départ, il était même question de disposer de 800 millions de francs annuels – mais Ruth Dreifuss, alors conseillère fédérale, n'avait pas réussi à faire accepter cette proposition. En mai 2001, le